



FORMATION CONTINUE 2023

VISIOCONFERENCE

DROIT DE LA FAMILLE

SUCCESSIONS : LES REFLEXES A AVOIR

**Jeudi 11 mai
De 14h00 à 17h00**

Jennifer TERVIL

Avocat associée Cabinet Chauveau, Mulon et associés
Barreau de Paris

Morghân PELTIER

Avocat associée Cabinet Chauveau, Mulon et associés
Barreau de Paris

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de maîtriser tous les réflexes à avoir lorsque l'on reçoit un dossier en succession et de maîtriser les particularités des différentes procédures à engager dans les dossiers de succession.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I- Les bonnes questions à se poser en matière de succession

- Sur le plan du droit international
- En présence d'un testament ou d'une donation au dernier vivant
- En présence d'un conjoint survivant
- En présence de don manuel rapportable
- En présence d'assurance vie

II- Les procédures à engager

- La procédure de liquidation partage avec les pièges à éviter.
- Autres procédures possibles (liste non exhaustive) :
 1. La désignation d'un notaire avec une action en réduction sans indivision et donc sans partage
 2. L'avance sur capital
 3. La désignation d'un mandataire
 4. La conversion en rente

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux).

Présence des apprenants : *Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.*

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation. Si vous n'avez pas reçu le mail avant la formation, vérifiez dans vos spam et s'il n'y est pas,appelez l'EDASOP (05 61 33 06 99).

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2023 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr
05 61 53 58 52